

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAROUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOÏA, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Mathieu Laensberghe.

GAZETTE DE LIÈGE.

EXTERIEUR. ANGLETERRE.

Londres, le 1^{er} février. — Le roi se trouvant hors d'état d'ouvrir la session du parlement en personne, S. M. a délégué le lord chancelier, l'archevêque de Cantorbéry, et les lords Harrowby, Westmorland et Shaftesbury pour la représenter.

L'haissier à verge noire ayant sommé la chambre des communes de se rendre à la barre de la chambre des pairs, le lord chancelier a prononcé le discours suivant :

« Milords et Messieurs ;

« Nous avons ordre de S. M. de vous exprimer la satisfaction qu'elle reçoit de la continuation et de l'accroissement progressif de la prospérité publique, sur laquelle S. M. vous a félicités à l'ouverture de la dernière session du parlement.

« Il n'y eut jamais de période dans l'histoire de ce pays, où tous les grands intérêts de la nation furent à la fois dans une situation aussi prospère, et où le contentement et la satisfaction fussent plus généralement répandus dans toutes les classes du peuple britannique.

« Ce n'est pas une légère addition à la satisfaction de S. M. de voir l'Irlande participer à la prospérité générale.

« Les excès, pour la répression desquels des pouvoirs extraordinaires furent confiés à S. M., ont cessé à un tel point que l'on peut y trouver l'assurance qu'il sera possible de suspendre l'exercice de ce pouvoir dans la plupart des districts jusqu'ici les plus agités.

« L'industrie et les entreprises commerciales s'étendent dans cette partie du royaume uni.

« On ne doit donc que plus regretter qu'il existe en Irlande des associations qui ont adopté des mesures incompatibles avec l'esprit de la constitution, et qui, en excitant les alarmes et en exaspérant les animosités, sont propres à compromettre la paix de la société, et à retarder les cours des améliorations nationales.

« S. M. compte sur votre sagesse pour aviser, sans délai, aux moyens d'appliquer un remède à ce mal.

« S. M. vous recommande en outre le renouvellement des enquêtes ordonnées dans la session dernière sur l'état de l'Irlande.

« S. M. a vu avec regret l'interruption de la tranquillité dans l'Inde, par suite de l'agression non provoquée et des prétentions extravagantes des Birmans, qui ont rendu inévitables des hostilités contre cet état.

« Il est toutefois satisfaisant de trouver qu'aucune autre puissance du pays n'a manifesté des dispositions hostiles, et que la bravoure, la bonne contenance des troupes déjà employées contre l'ennemi, offrent la perspective la plus favorable de l'heureuse fin de cette querelle. »

« Messieurs de la chambre des communes :

« S. M. nous a ordonné de vous informer que l'aperçu des dépenses pour cette année sera incessamment mis sous vos yeux.

« La situation des possessions de S. M. dans l'Inde, et des circonstances relatives à d'autres parties des possessions étrangères de S. M., rendront indispensable quelque augmentation dans son établissement militaire. S. M. a cependant le sincère plaisir de croire que, malgré l'accroissement des dépenses occasionnées par cette augmentation, telle est la condition florissante et l'accroissement progressif du revenu, qu'il sera en votre pouvoir, sans affecter le crédit public, de donner des facilités additionnelles à l'industrie nationale, et de faire une réduction ultérieure dans les charges du peuple.

« Milords et Messieurs,

« S. M. nous commande de vous informer qu'elle continue à recevoir de ses alliés, et généralement de tous les princes et états, des assurances de leur désir constant de maintenir et de cultiver les relations de paix avec S. M., et les uns avec les autres, et que c'est le but de tous les efforts de S. M. de conserver la tranquillité générale.

« Les négociations qui, pendant long-tems, ont été suivies à Constantinople par l'ambassadeur de S. M. entre l'empereur de Russie et la Porte Ottomane, ont été conduites à un terme amical.

« S. M. a ordonné de mettre sous vos yeux copie des arrangements qui ont été pris avec les royaumes de Danemarck et d'Hannovre, pour faciliter les relations commerciales entre ces états et le royaume uni.

« Un traité qui a pour objet la suppression totale de la traite des nègres, a été conclu entre S. M. et le roi de Suède. Il en sera mis copie sous vos yeux, dès que les ratifications en auront été échangées.

« Quelques difficultés se sont élevées au sujet de la ratification du traité relatif au même objet, qui a été négocié entre S. M. et les États-Unis d'Amérique. S. M. espère néanmoins que ces difficultés n'empêcheront pas la conclusion d'un arrangement aussi désirable.

« Conformément aux déclarations qui ont été faites à plusieurs reprises au nom de S. M., elle a pris de mesures pour confirmer par des traités les relations commerciales déjà subsistantes entre ce royaume et ses contrées de l'Amérique qui paraissent avoir consommé leur séparation de l'Espagne. Aussitôt que ces traités seront conclus, S. M. a donné des ordres pour qu'ils fussent mis sous vos yeux.

« S. M. nous ordonne de ne point terminer, sans vous féliciter sur les progrès de notre agriculture, fondement solide de notre prospérité nationale, et sans vous informer des avantages qu'a recueilli le commerce de la suppression de certaines restrictions peu convenables.

« S. M. vous recommande de continuer autant que possible à abolir de semblables restrictions, et elle nous ordonne de vous assurer que vous pouvez compter sur sa coopération cordiale pour favoriser et étendre le commerce, qui, en même tems que, grâce à la Providence, il est la source capitale de la force et de la puissance de ce pays, contribue non moins au bonheur et à la civilisation du genre humain.

— La manière excessivement vague, dit le *Courier*, dont s'exprime le discours de la couronne à l'égard des nouveaux états de l'Amérique méridionale, et le soin extrêmement remarquable avec lequel on a évité le mot d'*indépendance*, ont eu pour effet de faire baisser sur-le-champ les bords du Mexique et de Colombie.

PRUSSE.

Berlin, le 1^{er} février. — S. A. R. le prince Frédéric des Pays-Bas est arrivé ici.

— On a publié ici ce qui suit :

« Comme depuis quelque tems on a fréquemment opposé de la résistance aux militaires de service, aux officiers de police et aux gendarmes, l'autorité soussignée croit devoir, en forme d'avertissement, rappeler les dispositions pénales prescrites en pareil cas par le code général, ainsi que l'ordonnance du 30 décembre 1820, d'après lesquelles un délit de cette nature est puni d'un emprisonnement ou d'une réclusion dans une maison de correction ou dans une forteresse, qui sera au moins de 6 semaines, et qui peut s'étendre à plusieurs années, suivant la gravité des circonstances.

« Berlin, le 23 janvier 1825.

« D'Esbeck, président, de la police. »

FRANCE.

Paris, le 5 février. — Plusieurs bruits ont couru à la bourse d'hier : entre autres on a prétendu que le voyage de M. de Metternich à Paris faisait supposer l'existence de quelque grand traité financier avec un célèbre banquier de cette capitale. On a ajouté que le départ de l'ambassadeur autrichien d'Angleterre a été le signal du changement de la politique anglaise concernant l'Amérique du sud et la Grèce, et enfin que la maison Rothschild de Londres ayant rempli l'emprunt du Brésil, toutes ces circonstances pourraient indiquer que la cour d'Autriche n'est pas opposée à la reconnaissance proclamée par l'Angleterre.

— L'*Étoile* annonce aujourd'hui que c'est l'état inquiétant de M^{me}. de Metternich qui attire son époux à Paris.

— Le changement arrivé dans les conseils du roi de Portugal, dit la *Quotidienne*, occupe tous les esprits.

Nous ne savons pas suffisamment les faits pour tirer des conséquences sûres et positives du grand événement qu'ont annoncé les gazettes de Lisbonne; ce qu'il y a seulement de certain, c'est que le changement s'est opéré en l'absence de notre ambassadeur; c'est que celui d'Angleterre était à Lisbonne, qu'une flotte anglaise était dans le Tage, que nous n'avions pas même d'ambassadeur à Madrid; qu'ainsi notre influence a été nulle dans le mouvement diplomatique qui a pu agir sur la détermination du roi de Portugal.

Ceci nous fait chaque jour déplorer davantage cette indifférence de notre cabinet, qui, tandis que tout se meut en Europe, paraît demeurer immobile et dans une sorte d'insensibilité.

La nomination de M. de Palmella à l'ambassade de France, supposerait que ce ministre n'était pas entièrement dévoué à l'Angleterre; qu'il n'éprouvait pas une répugnance absolue à se rapprocher de la France; qu'il s'entendait assez bien avec notre diplomatie.

Il ne faut pas oublier que l'Angleterre presse avec exigence la reconnaissance du gouvernement du Brésil, et pour obtenir cette immense concession il n'est pas seulement nécessaire qu'elle trouve

du dévouement à ses intérêts, mais encore une sorte d'obéissance passive qu'elle n'aurait peut-être pas rencontrée dans la loyauté et le patriotisme de M. de Palmella.

Cette reconnaissance du Brésil comme état indépendant, est un des premiers projets de l'Angleterre; elle espère beaucoup de l'exemple d'un gouvernement légitime sanctionnant l'indépendance de ses colonies; elle veut pouvoir l'opposer à beaucoup d'autres moins faciles et qui peuvent résister à l'influence de sa diplomatie.

Par cet acte de reconnaissance, l'Angleterre croit aussi lier les intérêts de l'Autriche à l'indépendance des Amériques; on sait que le prince du Brésil a épousé une archiduchesse; mais l'Angleterre pourrait se tromper dans ses conjectures, et ce ne serait pas la première fois que l'Autriche aurait sacrifié des intérêts de famille aux grandes vues d'une politique plus élevée.

— Le *Courier français* rappelle que M. Pinheiro Ferreira est celui qui, lorsque le chargé d'affaires d'Autriche, ainsi que ceux de Russie et de Prusse, exigeaient une réparation parce qu'on avait voulu forcer le chargé d'affaires autrichien d'illuminer son hôtel, pour toute réponse envoya des passe-ports à ce dernier.

— Le *Constitutionnel* prétend que l'influence du cabinet britannique, vivement disputée depuis la contre-révolution du 27 mai 1823, vient d'obtenir un triomphe complet, et que la nomination de M. Sylvestre Pinheiro-Ferreira aux relations étrangères en est une preuve marquante, attendu que c'est à lui qu'on attribue la rupture des négociations pour un traité d'alliance offensive et défensive entre l'Espagne et le Portugal, alliance combattue à Madrid par sir William A'Court, et qui contrariait les vues ultérieures du cabinet de St. James.

— Pour nous, dit l'*Etoile*, qui croyons notre correspondant bien informé, nous dirons qu'il n'est pas vrai comme l'affirme le *Constitutionnel*, que S. W. A'Court ait voulu le changement du ministère entier, et tout le monde sait en effet combien M. de Palmella était attaché aux idées anglaises; mais l'ambassadeur britannique voulait le changement du comte de Suberra (général Pamplona), dont on connaît l'attachement à la France, et c'est pour cela que le roi s'est déterminé à renouveler tout son ministère.

Quant à l'envoi de M. Palmella à Paris, et de M. de Suberra à Londres, nous y voyons la confirmation de ce que nous mandait hier notre correspondant, que le roi avait voulu montrer qu'il ne céda ni à l'influence de la France, ni à celle de l'Angleterre. Il était évident, d'après l'opposition de M. de Palmella et de M. de Suberra, que le ministère ne pouvait plus marcher dans cette situation. Il paraît donc certain que c'est pour rétablir l'unité dans son ministère, que le roi a pris le parti de le renouveler en entier au lieu de le recomposer partiellement.

— Le *Courier*, dans les argumens qu'il fait valoir contre la loi d'indemnité, dit que des habitans du Mont-Tonnerre et de la Belgique en réclament leur part.

L'*Etoile* prétend que les propriétaires belges ou autres ne peuvent rien demander directement, mais seulement leurs gouvernemens peuvent réclamer en leur nom, et alors, ajoute l'*Etoile*, la France pourra, par réciprocité, former des prétentions qui ne seraient pas à son désavantage.

— Le chef de partisans Bessière, dont il a été beaucoup question dans ces derniers temps, vient d'être nommé lieutenant-général par S. M. C.

— Le général Bouvet de Lozier tué en duel à Fontainebleau par un chef d'escadron (V. n. d'hier), était venu de trente lieues pour demander raison à son adversaire, d'une insulte dont on prétend qu'il n'existait aucune preuve. L'entrée de l'église a été refusée au corps du général; on assure même qu'on n'a pas voulu le recevoir dans le cimetière, et que l'autorité civile ayant refusé d'intervenir dans cette contestation, le corps a été conduit au cimetière des juifs, sous l'escorte de quelques gendarmes.

— Le 26 janvier dernier, au soir, M. Taphanel, médecin d'Ardes (département du Puy-de-Dôme), revenant de voir un malade dans la montagne, aperçut sur le bord du chemin, dans la neige, un endroit extrêmement battu, et beaucoup de sang répandu autour, à la suite de cette espèce de champ de bataille, étaient les traces de quelqu'objet qui aurait été traîné sur la neige. Il suivit cette trace, sur laquelle était répandu beaucoup de sang; et après avoir marché environ cinq cents pas, il s'y trouva derrière une petite butte, tête à tête avec un énorme loup, qui dévorait un homme. Son cheval fit à l'instant un écart, et le loup lui sauta sur la croupe. M. Taphanel sauta à terre à l'instant, et saisit un pistolet qui était dans la fonte de sa selle; mais avant qu'il pût dégager son pistolet, l'animal furieux abandonna le cheval et sauta sur lui. Heureusement qu'il parvint alors à dégager son pistolet, et le lui tira dans la gueule, mais pas assez promptement pour qu'il ne fût pas extrêmement maltraité. Il a été grièvement mordu au visage, à l'épaule et à la cuisse. L'homme que le loup dévorait, avait la moitié du ventre et toute la figure dévorée, ce qui a empêché qu'on ait pu encore le reconnaître.

— Un événement déplorable vient, dit-on, d'avoir lieu dans un village entre Bouchain et Marchiennes :

Deux enfans jouaient ensemble : l'un d'eux a le malheur de porter à son jeune frère un coup de couteau qui lui donne la mort; le père à cette vue n'est pas maître d'un premier mouvement de vivacité, il saisit l'innocent meurtrier et l'étend sans vie à ses pieds.

Cours de la bourse du 5 février. — 5 p. c. cons. 103 fr. 70 c. Emp. royal d'Espagne, 57 3/8; act. de la banque, 1990 00. La fin du mois, à 3 h. 1/2 était à 103 fr. 95 c.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Les promotions dans les armées russes continuent. On remarque entr'autres le major-général baron d'Osten-Sacken, qui a été nommé chef de brigade de la deuxième division des hulans. Comme nous l'avons dit, on a publié à Pétersbourg que : « Les troupes ottomanes ayant entièrement éva-

cué la Moldavie, le conseiller d'état Minziaki avait remis au reis-essendi des lettres de créance par lesquelles il était établi chargé d'affaires de S. M. l'empereur de toutes les Russies près la Porte. » Nous apprenons néanmoins que malgré cette publication officielle il n'y aura, quant à présent, aucun changement dans la position des troupes russes, se trouvant dans le voisinage des frontières de la Turquie. C'est au printemps prochain que cette position sera probablement changée. On annonce que le prince grec Maurocordato, qui s'était avancé jusqu'aux frontières de l'Epire, a définitivement conclu un traité avec Omer-Vrione, qui a été précédé d'une suspension d'armes. Il en résulte que les Albanais garderont à l'avenir la neutralité dans la lutte entre les Turcs et les Hellènes. (Gazette d'Augsbourg.)

INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 6 janvier. — L'indisposition du roi ne présente dit-on, aucun symptôme alarmant; nous aimons à le croire, parce que cette persuasion est conforme à nos vœux; cependant nous voudrions être rassurés par toute autre voie que par des bruits vagues et des on dit. Nous sommes sur les lieux, notre souverain habite cette grande ville, il a essuyé une indisposition qui paraît être assez rebelle aux efforts de l'art, puisque S. M. est empêché de donner ses audiences publiques, de sortir et de parcourir la ville et les promenades, comme elle en avait l'habitude, à pied avec cette popularité qui n'était point un des moindres motifs de l'attachement de ses sujets; et cependant ni le *Journal officiel*, ni les officiers du palais ne daignent communiquer l'état de la santé du monarque, à son peuple dont les inquiétudes sont en raison de l'amour qu'il lui porte. Nous croyons qu'elles sont mal fondées, mais le silence qu'on s'obstine à garder, suffirait pour les faire naître, n'eussent-elles, d'ailleurs, aucun motif. (Le Belge.)

LIÈGE, LE 8 FÉVRIER.

— Les journaux de la Hollande, ceux de Gand et d'Anvers, ajoutent de nouveaux détails à ceux qu'ils ont déjà donnés, (voyez notre n. d'hier) sur les effets de l'ouragan du 4 février. — A Ostende, le 4 de ce mois vers midi l'eau de la mer ayant débordé les digues et les quais qui avoisinent le port, elle est entrée dans quelques rues; mais heureusement pas assez haut pour causer de grands dommages; quelques maisons près du quai ont été endommagées, une entr'autres menace ruine. La digue de marée a beaucoup souffert; celles qui arrêtent l'eau du port sont dans un état pitoyable, et exigent de fortes réparations. A une heure était la marée, et une demi-heure après il n'y avait plus que très peu d'eau dans la ville. La régence a aussitôt pris des mesures pour faire réparer et renforcer les digues. La mer était effrayante : l'on voyait au loin un bâtiment marchand et un bateau pêcheur; le premier se dirigea vers Flessingue et le second vers Ostende; il a eu le bonheur de résister à la fureur des vagues, et il est entré (on peut dire comme par miracle) dans le port. Les hommes qui montaient ce bateau, au nombre de six, ont fait sans doute des vœux dans le danger; car leur bateau ne fut pas plutôt amarré qu'ils le quittèrent tous, quoique mouillés jusqu'aux os, pour courir à l'église, tous tête nue et quelques-uns même nu-pieds, y faire des prières.

Le même jour la mer s'est élevée à Harlem à une telle élévation, que les lames se brisaient contre la côte avec tant de fureur, que la vieille batterie de l'Union au Nieuwe-Diep, a été presque anéantie. Dans beaucoup d'endroits du voisinage, les digues ont considérablement souffert. Un bâtiment à trois mâts à échoué près de Potten. Toute la population de cette ville et de ses environs est sur pied et s'occupe des travaux nécessaires à la conservation des digues.

La digue de l'Y, entre Nieuwendam et Schellingwand, et du côté de l'Overtoom de Westzaendam, a été considérablement endommagée, au point que la situation de tout le pays, connu sous le nom de *Waterland*, devient très précaire; on ne néglige rien pour la conservation de la digue. Dans le courant de la journée un navire à trois mâts a échoué près de Pellen; on espérait sauver l'équipage.

— On écrit d'Anvers, le 6 février :

La marée d'hier après-midi, quoique moins haute qu'avant-hier, a néanmoins inondé plusieurs quartiers de la ville, et des caves qui avoient été vidées au moyen des pompes se sont de nouveau remplies d'eau, mais nous n'avons pas appris qu'il soit arrivé de nouveaux accidens. Tout annonce pourtant que l'ouragan doit avoir causé de grands ravages aux landes de l'Escaut. Un battelier arrivé hier de Bats rapporte que la digue entre Kinnigen et Warden s'est rompue.

On assure aussi que le petit *Vliet*, qui passe entre la ci-devant abbaye de St-Bernard et le village de Schelle a débordé et y a causé beaucoup de dégâts ainsi que dans les terrains adjacens.

Aujourd'hui, le vent est plus calme et nous avons un tems serein. Le fleuve est beaucoup moins houleux, et tout le monde travaille de nouveau à vider les caves.

— On mande de Termonde : la digue que le débordement de l'Escaut a rompue, était percée en 13 endroits; dans la nuit du 5 au 6, elle a vu une 14^e brèche : dans certaines parties des villages de Grimbergue, Houtmoes et Zèle, l'eau était montée presque aux toits des maisons. Des bateaux ont recueilli les habitans réfugiés sur les combles et même perchés sur des arbres. Cependant l'on ne pense pas jusqu'à présent qu'il en ait péri. Les chevaux des voitures publiques ont eu de l'eau jusqu'au ventre pour arriver à Grimbergue, la poste aux lettres venant de Gand a dû être embarquée. Les eaux ont commencé hier à se retirer et nous aurons incessamment des détails plus précis sur ce désastre.

— Le *Journal de la Belgique* rapporte qu'un horrible crime a été commis, à la fin du mois dernier, dans la commune d'Almkerk (Brabant septentrional), sur les personnes du nommé Louwerens Pruyssen, âgé de 77 ans et de sa fille, âgée de 22 ans, qui ont été trouvés, le 31, couverts de blessures mortelles. On ne connaît point encore positivement l'auteur de ce forfait, mais il paraît que des soupçons, au moins de complicité, planent sur le fils du malheureux Pruyssen.

— Un journal dit que le bruit court que sir Robert Wilson, rentré en grâce près de son gouvernement, va être réintégré sur la liste des officiers généraux de l'armée anglaise. Cette nouvelle mérite confirmation.

— On écrit du grand-duché de Bade que les élections y sont terminées, et que le public y a pris peu d'intérêt. On attribue cette apathie aux résultats produits par la dernière session, et à la misère générale du pays. On sait que la dernière assemblée a été dissoute, et le budget imposé au peuple badois, sans l'assentiment de ses représentans. Quant à la misère, elle est commune à tous les états de l'Allemagne qui se plaignent d'être écrasés par les expropriations et le vahissement de l'industrie étrangère.

Le correspondant qui révèle ces faits, peut-être se trompe-t-il.

leur cause. On le croirait du moins, en le voyant répéter les vieilles maximes des anciens économistes, que le luxe entretient les états industriels et ruine les pays agricoles, pensée fautive qui repose sur une frivole distinction de l'industrie et de l'agriculture. Ce qui paraît le plus funeste à l'Allemagne industrielle, ce sont précisément les entraves que tant de petits gouvernements y apportent aux communications de l'industrie, aux échanges des productions; ce sont les gênes dont une puissance ombrageuse, la diète allemande, soumise à un pouvoir plus ombrageux encore, la Sainte-Alliance, environne les plus innocentes tentatives essayées pour concilier les intérêts commerciaux des petites sociétés qui composent la confédération germanique; ce sont les routines, les monopoles, les corporations exclusives, l'inégalité politique et même civile des conditions dans plusieurs états, qui affligent encore l'Allemagne, d'ailleurs si éclairée et si justement respectable aux yeux des savans.

L'Allemagne renferme en elle-même le principe de sa misère et la cause future de son affranchissement. Malgré toutes les entraves que la barbarie oppose encore à la communication des idées sur le continent, malgré les douanes littéraires et industrielles, les perfectionnemens se glissent en contrebande dans toutes les sociétés, à la faveur de cette paix que l'on a voulu imposer aux nations, et dont on se repentira peut-être un jour de les avoir laissés jouir.

— On sait que le prince Maximilien de Saxe est toujours à Madrid. Ces jours derniers on lui a prêté à l'église ses lunettes et sa tabatière. Le roi d'Espagne, et à son exemple toute la cour, ont beaucoup ri de cette gentillesse, attribuée à une vieille marquise qui, assure-t-on, veut garder ces objets, jusqu'à nouvel ordre, comme une relique.

— Il vient de paraître dans le duché de Hildesbourghausen une ordonnance, au moins fort singulière; elle prononce d'abord la peine du carcan, etc., etc., contre tous ceux qui voudraient introduire du café dans le pays, et vingt écus d'amende contre les marchands qui oseraient en vendre, et six marks d'argent contre ceux qui en font usage; les dénonciateurs recevront le tiers de l'amende pécuniaire. On ne peut trop applaudir à la sagesse de cette dernière disposition, on sait en effet qu'il est beaucoup plus moral de faire des espions et des dénonciateurs que de prendre du café.

— Le 19 janvier, jour anniversaire de la naissance de S. A. I. M^{me} la grande-duchesse Anne, princesse d'Orange, il y a eu bal à la cour de St.-Petersbourg.

— Le 14 novembre, il est parti d'Orenbourg une nombreuse caravane russe pour la Bucharie. Elle sera rejointe en route par deux autres moins considérables. Lorsqu'elles seront réunies, elles seront composées de 1777 chameaux chargés de marchandises, qui se trouveront à l'abri de toute insulte sous l'escorte des troupes et de l'artillerie. Voici un passage de l'instruction que M. le général d'infanterie d'Essen, gouverneur-militaire d'Orenbourg, a donnée au négociant Kaïdloff, chef de la caravane :

« Vous ne devez pas perdre de vue que le succès de l'entreprise actuelle, et de toutes celles du même genre que l'on fera par la suite, dépend de la conduite honnête et loyale de nos marchands, de leurs commis et de leurs gens dans ce pays (la Bucharie.) Quoiqu'elles doivent être partout le caractère distinctif du commerçant, la bonne conduite et la probité la plus scrupuleuse sont absolument indispensables dans l'intérêt de leurs spéculations, et pour donner une bonne idée d'eux-mêmes et de leurs compatriotes chez les Asiatiques avec lesquels ils auront affaire, etc. »

Voulez-vous attacher le peuple à son gouvernement, faites-le jouir des bienfaits d'une sage administration; vieille maxime bien souvent répétée, avouée même par toutes les puissances de la terre, mais bien peu ou bien mal comprise par la plupart, si l'on en juge par les prétendues applications qu'on en fait. Il se fait en effet peu de lois, d'ukases, de firmans, de bills, d'ordonnances ou d'arrêtés, quelque vexatoires, quelque injustes qu'ils puissent être, qui n'aient pour motif avoué et pour but ostensible le plus grand bonheur et la plus grande sûreté des peuples. Depuis la loi qui est faite pour toute une nation, jusqu'aux arrêtés des préfets et des gouverneurs, et même les décisions des maires, baillifs ou mayeurs et échevins; c'est toujours pour la tranquillité du peuple, de la province ou de la commune qu'on leur défend ce qu'ils avaient auparavant le droit et l'envie de faire; c'est pour leur prospérité qu'on leur prend telle ou telle part de leur fortune; c'est pour leur sûreté qu'on restreint les bornes de leur liberté; c'est parce que peuples, provinces ou départemens, districts ou cantons, communes ou bourgs, ne sont pas en état de régler eux-mêmes leurs intérêts particuliers, que les administrateurs-généraux et locaux se mêlent partout des moindres détails et ne laissent autant que possible rien au libre arbitre des administrés, de peur qu'ils ne se nuisent à eux-mêmes. Depuis que la bureaucratie a fait tant de progrès en Europe et que les nombreux commis administratifs ont employé leurs loisirs à méditer sur nos besoins, pour se créer des occupations, cette fureur de tout régler et de tout contrôler s'est emparée de presque tous les instans de notre vie. A entendre le langage de ces petits atlas qui se sont si généreusement chargés du poids de notre félicité, sans les soins qu'ils se donnent pour nous, nous prendrions à chaque instant des poisons pour des alimens, et s'ils ne nous tenaient par la lisière, nous courrions risque de choir à chaque pas dans une rivière ou dans un précipice, tant nous sommes aveugles sur nos propres intérêts, et tant ils sont clairvoyans, eux, et surtout dévoués au bonheur public.

Les Anglais ne pensent pas ainsi: chez eux les hommes les plus dévoués au monarque et au gouvernement en général sont persuadés que, si le peuple est d'autant plus attaché à ses institutions qu'elles lui assurent mieux l'exercice de tous ses droits privés; les citoyens sont d'autant mieux rassurés sur la jouissance de ces mêmes droits privés, qu'ils rennent une part plus directe

à l'exercice des droits politiques, dont la suprême direction est toujours dans les mains du gouvernement.

C'est pour cela que la plupart des objets qui, par suite du régime français, sont encore chez nous du ressort de l'administration, sont entièrement abandonnés chez eux au libre arbitre des intéressés; et que les autres actes dits administratifs sont confiés soit à des citoyens élus sous les noms de chérifs et de juges-de-peace, soit surtout aux grands jurys dont les fonctions sont encore plus administratives que judiciaires.

C'est surtout cette participation des citoyens aux fonctions administratives et judiciaires, qui en leur donnant la certitude de voir leurs plaintes accueillies et leurs droits reconnus par des hommes qui, comme eux, sont citoyens, et qui en cette qualité peuvent avoir à leur tour des demandes à adresser à ceux qui leur en font dans le moment où ils sont en fonctions, inspire à tout Anglais cet attachement profond aux institutions de son pays, ce dévouement aux lois et aux ordres légaux du gouvernement et cette confiance qui est l'âme de l'immense crédit dont jouit l'administration suprême.

Un autre avantage du jury, considéré comme moyen d'admettre les simples citoyens dans l'administration de la justice, c'est que cette espèce de magistrature temporaire élève singulièrement l'âme de ceux qui en sont momentanément revêtus. D'autant plus vivement pénétrés de l'importance de leur mission que l'habitude n'a pas le tems d'user cette première impression, les jurés en sont plus recueillis et plus attentifs, et par suite leur jugement mieux médité. Ils reportent ensuite dans le sein de la société, les graves pensées que leur ministère leur a inspirées; et avec toutes les idées nobles et grandes de justice ils répandent en même tems et font pénétrer partout cette affection raisonnée, cet attachement de conviction si nécessaires au maintien des lois et sans lesquels les institutions et ceux qui les ont créés n'ont rien de stable ni d'assuré.

Un fait tout récent, arrivé dans un pays où le jury est encore bien loin d'être organisé comme il devrait l'être pour produire tous les grands résultats dont nous parlons, prouve cependant qu'une participation même imparfaite des citoyens à l'exercice du pouvoir de juger suffit pour inspirer de ces pensées, qui ne naissent jamais aux lieux où parquer et mener les hommes est synonyme de les gouverner.

A l'une des dernières sessions de la cour d'assises de Paris, les membres du jury ont conçu l'idée d'une double souscription pour la maison de refuge des jeunes condamnés et pour la société d'instruction élémentaire. Cet exemple a été suivi à la première session de janvier. Prévenir et corriger à la fois le vice, voilà certes une grande conception administrative qui ne viendrait ni dans la tête d'administrateurs privilégiés ni dans celles d'administrés tout-à-fait privés d'influence sur la direction des intérêts généraux.

Rien n'est plus commun en Angleterre que ces sortes de traits, et rien ne prouve mieux que les citoyens savent s'élever à des considérations d'utilité générale et à des vues désintéressées et favorables même au gouvernement, quand celui-ci leur montre de la confiance et quelque respect.

Van Hulst.

CHARADE.

César impatient d'une gloire nouvelle,
L'ambitieux César eut mieux aimé par goût,
Dans mon premier être mon tout,
Qu'échevin dans la capitale.

Le mot de la dernière charade est *Fermage*.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Un incendie a consumé dernièrement à Edimbourg l'imprimerie du Constable; une partie du roman que sir Walter Scott doit publier sous le titre *des Croisades*, a été la proie des flammes: l'auteur est, dit-on, occupé à le refaire, et ce livre, si impatiemment attendu, ne paraîtra que dans trois ou quatre mois.

Les sociétés de Flore et d'horticulture de Gand, de Bruges et de Tournai, ont ouvert leurs salons de fleurs.

On va mettre en loterie, à Munich, sous la direction des magistrats de cette ville, la célèbre galerie de tableaux de *Malmaison*. Cette loterie est composée de vingt-deux mille billets, à 12 francs.

On mande de Braine-Lalleud, 28 janvier, que M. Henri Bary, jeune praticien, sorti de l'école de médecine de Bruxelles, obtient depuis long-tems des succès dans l'opération de l'acupuncture appliquée à la migraine, névralgie, pleurésie, rhumatisme, etc. Il paraît qu'il a déjà constaté par un grand nombre d'expériences l'efficacité de ce moyen dans ces sortes d'affections. On sait que l'opération consiste à enfoncer une aiguille ordinaire très fine jusqu'aux parties les plus saillantes des os voisins du siège du mal.

PROVINCE DE LIÈGE. — Adjudication.

Il sera procédé pardevant les membres des états députés délégués à cet effet et en présence de l'ingénieur en chef du Waterstaat, en leur hôtel, rue Agimont, à Liège, le jeudi 17 du courant, à onze heures du matin, à l'adjudication des travaux en rechargemens et ragremens à faire pour la réparation et l'entretien en 1825 de la route de 2^e classe, n^o 2, section de Liège vers Namur, partie comprise entre l'ancienne et la nouvelle limite de la province.

Cette adjudication se fera par soumission et aux enchères.

Le cahier des charges est déposé à l'hôtel des états, à Liège, et aux bureaux des ingénieurs du waterstaat à Liège.

On pourra s'adresser pour obtenir des informations ultérieures à M. Willmar, ingénieur du waterstaat, faisant les fonctions d'ingénieur en chef dans la province de Liège.

Liège, le 5 février 1825.

Le greffier des états de la province de Liège,
chevalier de l'ordre du lion Belgique, BRANDES.

TEMPÉRATURE DU 8 FÉVRIER.

A 9 h. du mat., 1 1/2 d. au-dessus 0; à 3 h. ap.-midi, 4 1/2 d. au-dessus.

PRIX COURANT DES HUILES ET GRAINES GRASSES,
A LILLE, du 3 février.

Graines.	Hectolitres.		Hect. d'Huile.		Tourteaux.	
	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.
Colza	11	» à 15	51	50 à 51	8	» à
Lin	14	» à 17	63	50 à	22	50 à 22
Oeillette blanche	18	50 à »	73	» à 73	7	» à
Cameline	»	» à »	64	» à	8	» à
Chanvre	8	» à 10	65	50 à	8	50 à
Huile épurée pour quinquets, <i>Phectol.</i>	59	f. 50 c. à 59	f.	c.		
<i>Idem</i> , pour réverbères	57	f. 50 c. à 57	f.	c.		

PRIX DES GRAINS, à Liège, le 7 février.

La rasière de froment, prix moyen . . fl. 4 64 c.
» de seigle, prix moyen . . » 3 06 »

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 4 7 au février.

Naissances : 11 garçons, 15 filles.

Décès : 5 garçons, 6 filles, 3 hommes, 8 femmes ; savoir :

- Marie-Joseph Delaveux, âgée de 84 ans, domestique, rue du Verd-Bois.
Jeanne Dengis, âgée de 78 ans, fripière, rue Hors-Château, veuve de Pierre Oger.
Lambert Labeye, âgé de 72 ans, perruquier, rue de la Chaîne, veuf de Françoise Borret.
Jeanne Delaxhe, âgée de 89 ans, hottense, rue du Verd-Bois.
Marguerite Sentroul, âgée de 37 ans, sans prof., quai d'Avroy, épouse de Lambert Cajot.
Jean-Joseph Gilles, âgé de 35 ans, journalier, rue Thier-à-Liège, époux de Françoise-Alexandrine Paulus.
Jean-Gerard Laplume, âgé de 31 ans, tisserand, rue derrière les Potiers, époux de Marie-Barbe Hanson.
Catherine Dechamps, âgée de 56 ans, sans prof., rue Boutelicout.
Anne-Jeanne Bernimolin, âgée de 49 ans, propriétaire, rue Gravioule.
Jeanne Dupont, âgée de 45 ans, journalière, faubourg d'Amerscoeur.
Elisabeth Longhils, âgée de 37 ans, journalière, rue sur la Fontaine, épouse de Guillaume-Philippe Bougnet.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Le CONCERT que le jeune Massart donnera à son retour de Paris, où, depuis dix mois, il perfectionne son talent à l'école du célèbre Kreutzer, est fixé au samedi 19 février prochain. L'on peut souscrire et se procurer des billets d'entrée au prix d'un fl. 42 cents (3 fr), chez le concierge de la Société d'Emulation, et rue Neuvise, n° 941.

(151) TART, rue de l'Épée, a reçu des huitres angl. très-fraîches.

A vendre, arrenter ou à échanger contre rentes ou biens-fonds, une jolie maison de campagne, avec ferme et dix bonniers de prairie. La maison seule est aussi à louer. S'adresser rue Souverain-pont, n° 312, à Liège.

A louer dès-à-présent, un très beau quartier, distribué de la manière la plus commode, fraîchement et élégamment décoré, jouissant de la vue la plus agréable, avec cuisine, cave, etc. et au besoin remise et écurie. S'adresser n° 786 bis, Place Verte.

(84) En vertu d'un arrêt rendu entre les héritiers de monsieur et madame Dehasselbrouck, par la cour supérieure de justice séant à Liège, le cinq novembre 1824, enregistré le six décembre suivant, il sera vendu aux enchères publiques, le vingt-un février courant, à deux heures de relevée, devant Mr. le juge-de-peace du quartier du sud de la ville de Liège, en son bureau rue Plattes-Pierres, n° 693, par le ministère de M^e DUSART, notaire à ce commis par ledit arrêt, une maison sise à Liège, rue Souverain-Pont, n° 334. S'adresser au bureau de ladite justice de paix ou au notaire susnommé, pour connaître les conditions.

Belle maison de campagne avec grand jardin, située à Kinkempois, à louer pour mars prochain. S'adresser, pour prix et conditions, à M^e BOULANGER, notaire, rue Hors-Château, numéro 448.

A louer de suite un beau jardin situé au Pery, jouissant de la plus belle vue. S'adresser n° 596, rue St. Hubert.

A louer, pour le premier mai prochain, une maison propre au commerce, avec quatre pièces par terre, deux caves, chambres et grenier, un fournil, trois écuries, une belle grange, deux jardins, et plus de quatre bonniers de très bonne terre labourable, situés à Ouffet, proche de l'église. S'adresser à J. J. MABILLE, à Ouffet, province de Liège, canton de Nandrin, ou chez Cornelis Prévor, fermier, sur la Sarte, lez Huy, pour en connaître le prix et les conditions.

Une fille sachant coudre et capable de soigner plusieurs enfants, ainsi qu'une servante sachant faire une cuisine bourgeoise, peuvent se présenter faubourg St. Laurent, n° 1126.

A Liège, de l'imprimerie de H. Lignac, éditeur du journal MATHIEU LAENSBERGH, rue Souverain-Pont, N. 344

Le seize février 1825, à deux heures et demie après-midi, il sera procédé par le ministère du notaire BOULANGER, en son étude, rue Hors-Château, n° 448, à Liège, à la vente aux enchères par licitation, d'une petite et agréable maison de campagne, avec jardin clos en partie de murs, bâtiments de fermier à côté, et prairies très-bien arborées, mesurant ensemble environ cent trente perches, le tout ne formant qu'un seul gazon, situés en la Large Voie, commune de Herstal, portée de l'église, et ayant une issue dans la petite voie. S'adresser audit notaire, pour plus ample information.

AVIS AUX CULTIVATEURS.

A louer pour mars prochain un beau cotillage, situé faubourg Hocheporte, n° 767 : s'y adresser au quartier de maître.

(105) A louer, pour la St. Jean prochaine, une maison de commerce, située au centre de la ville. S'adresser n° 1010, rue de l'Épée.

(103) Mardi premier mars 1825, à dix heures du matin madame la baronne de Goer de Herve de Bierset, fera vendre par le notaire DELVAUX, dans le bois de Natinne, aux pieds des arbres, une très grande quantité de beaux chênes et hêtres croissant dans la coupe de 1824. A crédit.

(104) Capitaux de 5, 10 et 15 mille florins à placer sur bonnes hypothèques.

On désire d'acheter une propriété à proximité d'une grande route, de préférence entre Sambre-et-Meuse, d'une valeur de 15 à 40 mille florins.

S'adresser au notaire DELVAUX, Place-Verte, à Liège.

(106) VENTE de livres en tous genres.

Qui aura lieu lundi 14 et mercredi 16 février, à deux heures de relevée, par le ministère de M^e DELVAUX, notaire, en son étude, Place-Verte, à Liège, où le catalogue se distribue au même que chez M. F. LOXHAY, imprimeur, rue de la Magdeleine, n° 103, à 8 cents. Argent comptant.

A louer pour mars prochain, à Alken, canton et arrondissement de Hasselt, une jolie maison de campagne, agréablement située sur la grande route de Hasselt à St. Trond, avec un très-beau et grand jardin produisant une quantité d'excellents fruits, avec de jolis bosquets très-heureux pour la teneur des grives, becasses et autres gibiers ; plus, le droit exclusif de la chasse sur les autres propriétés du propriétaire, sont très considérables. S'adresser à Liège, à Mr. CARLES, rue Hors-Château, et à Alken, chez Mr. SIMONS.

A vendre la superbe terre d'Ostin, d'origine patrimoniale, située à deux lieues de la ville de Namur et à une demi-lieue de la chaussée de Louvain.

Lundi, 14 février 1825, à neuf heures du matin, monsieur le comte de Marotte d'Ostin exposera en vente, en l'étude de M^e BUYDENS, notaire royal à Namur, le beau château d'Ostin, bâti à neuf, la ferme et tous les bâtiments en dépendant, avec 260 bonniers environ des Pays-Bas de terre labourables, prairies, jardins, vergers et étangs, le tout sur un gazon.

Les amateurs pourront prendre connaissance du cahier des charges en l'étude dudit notaire.

On cherche à louer une petite maison située au centre de la ville ; on désirerait qu'il y eût une remise ou des places convenables à un magasin. S'adresser rue Agimont, n° 117.

A louer au 15 mars prochain le château de Schaloën, avec ses jardins, chasse et pêche, situé près de la ville de Neufchâteau, à deux lieues de Maëstricht. S'adresser à monsieur LIBENS, notaire royal, au château de Geül, province de Liège.

A louer au premier avril prochain, le grand et vaste château de Geül, avec ses beaux jardins, chasse et pêche superbe, situé près de la Meuse, à deux lieues de Maëstricht. S'adresser à Mr. LIBENS, notaire royal et régisseur audit château.

A louer au 15 mars prochain, une maison de campagne composée de 4 pièces au rez-de-chaussée et 4 pièces au premier, avec de très-beaux greniers et de superbes caves voûtées, située au milieu d'un beau verger bien arboré à deux cents pas du château de Neufchâteau, près de Visé, province de Liège : on y ajoutera plusieurs bonniers de terre et prairie si on le désire. S'adresser au propriétaire, audit château de Neufchâteau.

(102) Jeudi dix février 1825, à deux heures de relevée, il sera procédé à la vente de vins en cercles et en bouteilles de diverses qualités, ainsi que de l'eau-de-vie en bouteilles, dans une maison n° 577, au commencement du quai d'Avroy, par M. LONGIN, fils, entrepreneur de ventes, le tout argent comptant à déguster au moment de la vente.